

● Assemblée générale ordinaire du 26 juin 2026

Procès verbal

Sommaire

Préambule.....	4
1. Ordre du jour	5
2. Présents.....	6
3. Compte-rendu.....	10
3.1. Ouverture par le président.....	10
3.2. Désignation d'un secrétaire de séance et d'un scrutateur	11
3.3. Rapport d'activité 2025.....	11
3.3.1. L'association	11
3.3.2. L'activité du .fr.....	14
3.3.3. Les activités hors .fr	15
3.3.4. La lutte contre les abus	16
3.3.5. Innovation et partenariats	17
3.3.6. L'Afnic et la gouvernance de l'Internet	18
3.3.7. La Fondation Afnic	19

3.3.8. Bilan 2025 des actions de responsabilité sociétale	19
3.4. Présentation des comptes annuels 2025.....	20
3.5. Rapports du commissaire aux comptes	22
3.5.1. Rapport sur les comptes annuels	22
3.5.2. Rapport spécial sur les conventions réglementées	23
3.6. Approbation des comptes de l'exercice 2025 et affectation du résultat.....	24
3.7. Vote de l'enveloppe globale 2027 de rétribution des administrateurs	25
3.8. Élection d'un administrateur représentant du collège utilisateurs et du collège bureaux d'enregistrement.....	27

Préambule

Le 26 juin 2026 à 10 h 00, les membres de l'Afnic se sont réunis en assemblée générale ordinaire dans les locaux du Campus Cyber, 5 rue Bellini 92800 Puteaux et en ligne <https://visio.Afnic.fr/b/sop-ak6-d8p-klm>.

La convocation à la séance, comportant l'ordre du jour, avait été adressée le 29 mai 2026 par voie électronique à tous les membres (envoi d'un courriel de convocation via Asso Afnic).

La date et le lieu de l'assemblée, l'ordre du jour ainsi que les documents de travail étaient consultables dans l'espace réservé aux membres <https://asso.afnic.fr>.

1. Ordre du jour

- Ouverture par le président
- Désignation d'un secrétaire de séance et d'un scrutateur
- Rapport d'activité 2025
- Présentation des comptes annuels 2025
- Rapport du commissaire aux comptes
- Approbation des comptes de l'exercice 2025 et affectation du résultat
- Vote de l'enveloppe globale 2027 de rétribution des administrateurs
- Élection d'un administrateur représentant du collège utilisateurs et du collège bureaux d'enregistrement

2. Présents

En entrant en séance, chaque membre présent a signé une feuille de présence. Concernant les membres présents en ligne, une capture de la liste a permis de les identifier et de reporter leur présence « en ligne » sur la feuille de présence. Ces documents sont consultables au service vie associative de l'Afnic.

Au total 37 membres étaient présents ou représentés, dont 36 habilités à prendre part aux votes. Des décomptes précis des présents ont été faits au moment de chaque vote de résolution.

3 Membres Fondateurs représentés par les administrateurs de l'Afnic :

- Inria représenté par M. André Schwob
- Inria représenté par M. Luc Saccavini
- Ministère en charge des communications électroniques représenté par Mme Mireille Campana et M. Christophe Ravier

0 Membre d'Honneur (non-votant)

8 Membres Utilisateurs, personnes morales :

- Association WWW.BZH représentée par M. David Lesvenan, ayant donné pouvoir à M. Nicolas Pawlak

- Bibliothèque Nationale de France représentée par M. Vladimir Tybin
- HS2 représenté par M. Hervé Schauer
- INPI, représenté par M. Paul Perpère et Mme Caroline Beauvillain
- Internet Society ISOC France, représentée par M. Nicolas Chagny
- Novagraaf, représenté par M. Marc-Emmanuel Mellet
- Signal Spam, représenté par Mme Minh Ha Nguyen
- Sparkling, représenté par M. Benjamin Louis

10 Membres Utilisateurs, personnes physiques (dont 1 non-votant) :

- M. Sébastien Bachollet
- M. Nicolas Chagny
- Mme Eugénie Chaumont, ayant donné pouvoir à M. Nicolas Pawlak
- Mme Anne-Marie Joly-Bachollet, ayant donné pouvoir à M. Sébastien Bachollet
- M. Benjamin Louis
- M. Nicolas Pawlak
- Mme Elisabeth Porteneuve
- M. David-Irving Tayer
- M. Laurent Toutain

- Mme Marianne Vandier

6 Membres Bureaux d'enregistrement :

- DGS Monaco, représenté par M. Eric Lantonnet
- GANDI, représenté par M. Arnaud Franquinet
- NETIM, représenté par M. Sébastien Almiron
- SCALEWAY, représenté par M. Cédric Leroy, présent en ligne
- TERADOC, représenté par M. Marc-Olivier Bernard et M. Elouan Champeroux
- VIADUC, représenté par M. Ludovic de Nicolay

10 Membres correspondants du collège international :

- ADETIC, représenté par M. Mahamat Ali Batran
- ARTCI, représenté par M. Philippe Kouamé et M. Yannick Boyer
- CAMEROON DIGITAL, représenté par M. Oumarou Mounpoubeyi
- CII, représenté par M. Vojo Spahiu, ayant donné pouvoir à M. Ahmedou Haouba
- CNI, représenté par M. Félix Ndayirukye
- INPHB, représenté par M. Souleymane Oumtanaga
- IT-NUM, représenté par M. Wilfried Quenum

- NIC Madagascar, représenté par M. Raft Razafindrakoto et M. Marius Andriamparany
- NIC Sénégal, représenté par M. Bassirou Kassé ayant reçu procuration de M. Idrissa SARR,
- SAN, représenté par M. Agim Cami, ayant donné pouvoir à M. Félix Ndayirukiye

Assistaient également à l'assemblée générale :

- M. Olivier Souillard, Commissaire aux comptes, Audit France
- M. Benoit Ampeau, Directeur partenariats et innovations, Afnic
- M. Pierre Bonis, Directeur général, Afnic
- Mme Sophie Canac, Responsable de la gouvernance associative, Afnic
- M. Lucien Castex, Recherche internet et société/Gouvernance de l'internet, Afnic
- Mme Caroline Duval-Favre, Secrétaire générale, Afnic
- M. Damien Fraioli, Responsable communication numérique, Afnic
- Mme Marianne Georgelin, Directrice juridique, Afnic
- M. Régis Massé, Directeur des systèmes d'information, Afnic
- Mme Mégane Passereau, Assistante DG, Afnic
- Mme Maëlle Pesquer, Chargée de communication événementielle, Afnic
- Mme Emilie Turbat Directrice commercial et marketing, Afnic

3. Compte-rendu

3.1. Ouverture par le président

L'assemblée générale ordinaire étant régulièrement constituée, le Président André Schwob ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux participants. Il remercie à cette occasion l'ensemble des membres de l'Afnic et se réjouit de la présence du collège international, qui vient de tenir ses journées.

L'Afnic a pour mission de développer et promouvoir un bien commun, le .fr et les extensions de premier niveau françaises, y compris ultramarines, pour lesquelles les arrêtés de désignation de l'Afnic ont été reçus le matin même. Il convient de remercier l'ensemble des équipes pour ce succès. L'Afnic peut également se féliciter d'autres bonnes nouvelles : la santé financière de l'association est excellente, les taux d'abus sont bien maîtrisés, l'exemplarité environnementale est confirmée. Tous ces sujets seront abordés dans le rapport d'activité de l'année 2025. L'association se porte bien, dans un contexte international qui n'est plus aussi favorable et dans lequel les valeurs d'universalité, de coopération et la notion de bien commun ne sont plus dominantes. L'Afnic continuera à œuvrer pour un Internet collaboratif, universel, ouvert, sûr et collectif.

André Schwob annonce que l'ordre du jour portera classiquement sur le rapport d'activité et les comptes, mais également sur l'élection d'un administrateur

représentant du collège des utilisateurs et d'un administrateur représentant du collège des bureaux d'enregistrement.

3.2. Désignation d'un secrétaire de séance et d'un scrutateur

Mégane Passereau (Afnic) est désignée secrétaire de séance et Sophie Canac (Afnic) est désignée comme scrutatrice.

3.3. Rapport d'activité 2025

NDLR : Les éléments présentés sont également repris dans le Rapport d'activité 2025 de l'Afnic accessible sur son site Internet :

<https://www.afnic.fr/association-excellences/qui-sommes-nous/rapports-activite-annuels/>

3.3.1. L'association

Pierre Bonis rappelle que, sans être une association de masse, l'Afnic est une association ouverte, qui poursuit son développement. En ce sens, il est intéressant de constater que le collège des bureaux d'enregistrement recrute et que plus de 80 % des noms de domaines en .fr sont rattachés à ou dépendent de bureaux d'enregistrement membres de l'association. Ce qui atteste de la représentativité de ce collège vis-à-vis de l'écosystème des bureaux d'enregistrement et des hébergeurs en France. Le collège des utilisateurs est stable, mais cette stabilité masque un taux de rotation régulier d'une dizaine d'entrants et sortants chaque année. Ce turnover est surtout lié aux membres personnes physiques (étudiants,

notamment), alors que le taux de rotation des personnes morales est beaucoup plus faible.

Le taux de participation des membres de l'Afnic aux instances associatives a reculé entre 2024 et 2025, le taux de participation aux CCUBE atteignant tout juste l'objectif de 20 %. L'association est très consciente de l'effort qu'elle demande à ses membres, à savoir de consacrer à la concertation une journée entière deux fois par an. Elle remercie donc les participants, mais rappelle que les décisions de politique de registre, qui concernent les règles applicables, tirent leur légitimité de ces concertations, qui éclairent les décisions prises par le conseil d'administration. L'objectif fixé de 20 % de participation semble représentatif au regard des contraintes, mais il convient de réfléchir à des aménagements garantissant que la participation effective ne reculera pas en deçà de ce seuil plancher. Il est évidemment possible de participer à distance aux CCUBE, même si les conditions sont moins confortables qu'en présentiel.

Les membres de l'association se sont approprié la plateforme Asso Afnic, lancée en avril 2025, ce qui reflète aussi l'évolution de la qualité des échanges entre les membres, en permettant de maintenir un lien hors des sessions de concertation et de réflexion commune. Cet outil ne doit pas être que descendant, mais doit permettre des échanges avec et entre les membres des différents collèges.

En 2025, le conseil d'administration s'est réuni à cinq reprises et a consacré son séminaire à la préparation de la stratégie de l'association pour la période 2026-2028, adoptée en novembre 2025. L'année 2025 a également été marquée par l'élection de deux nouveaux présidents, celui du collège international en la personne de Raft Razafindrakoto, et celui de l'association en la personne d'André Schwob. Les comités de concertation se sont également réunis à deux reprises, pour modifier la charte de nommage, mettre en place des actions en faveur de la lutte contre les abus, échanger autour de sujets opérationnels, partager des résultats d'études,

lancer la nouvelle plateforme Asso Afnic ou encore valider les réponses de l'Afnic aux deux appels d'offres pour la concession de gestion des extensions ultramarines.

Un membre félicite l'Afnic pour l'obtention de cette concession de gestion, rappelant que l'association demande depuis des années qu'un appel d'offres soit lancé. Les utilisateurs comme les bureaux d'enregistrement doivent désormais réfléchir à la manière d'intégrer ces territoires à leurs travaux, qui sont centrés sur le .fr.

Pierre Bonis confirme que ces travaux d'intégration occuperont l'association pour longtemps, mais avec déjà des échéances en 2026, puisque tout est mis en œuvre pour basculer ces nouvelles extensions, sur le plan technique comme réglementaire, avant la fin de l'année. Les réflexions sur les évolutions des politiques de registre se poursuivront par la suite, afin de se donner le temps de construire, avec les territoires concernés, un consensus qui tienne compte de leur historique de gestion.

André Schwob revient sur la participation, rappelant qu'une association vit de l'activité de ses membres. Toutes les suggestions permettant d'intéresser davantage de membres aux travaux sont donc les bienvenues. Il demande également s'il existe des représentants des utilisateurs ultramarins.

Pierre Bonis explique que l'Afnic compte quelques membres personnes physiques martiniquais ou guadeloupéens, le .fr leur étant par définition ouvert, mais aucun membre guyanais. Il existe peu de bureaux d'enregistrement accrédités sur ces territoires, ce qui constitue d'ailleurs un enjeu de développement pour l'avenir. C'est pourquoi a été organisé au mois de mai un comité de concertation extraordinaire, auquel ont été invités des organisations et des utilisateurs ultramarins déjà identifiés (collectivités territoriales, anciens gestionnaires, associations de développeurs, etc.). Des allers-retours réguliers sur place seront quoi qu'il en soit nécessaires pour promouvoir l'association.

3.3.2. L'activité du .fr

Pierre Bonis indique qu'un nombre record de créations de nombre de domaines – 853 000 – a été atteint en 2025. La dynamique ne se dément donc pas, mais doit être tempérée par un léger recul du taux de maintenance (soit une légère augmentation du nombre de suppressions). Ces deux facteurs combinés aboutissent à une croissance du stock de peu inférieure à 2 %. En 2026, la courbe de renouvellement s'inverse, aboutissant à des chiffres encore meilleurs. Un des leviers utilisés depuis deux ans pour améliorer le taux de renouvellement est la promotion de l'enregistrement des noms de domaines pour plusieurs années. Ce qui laisse également davantage de temps au titulaire pour trouver un usage à son nom de domaine. De fait, la probabilité qu'un nom de domaine soit renouvelé augmente avec l'âge de celui-ci, les usages s'installant avec le temps.

L'Afnic a terminé l'année 2025 avec 4 319 120 noms de domaines en .fr, en croissance notablement supérieure à celle des ccTLD de l'Union européenne (+ 2,4 % contre +0,7 %), ce qui confirme la bonne santé du .fr et relativise l'argument de la maturité du marché. L'argument principal est lié à la dynamique du marché en France, où le taux de rotation des entreprises est important. Les opérations commerciales et les très bonnes relations entretenues par l'Afnic avec les bureaux d'enregistrement peuvent également expliquer cette dynamique. En 2025, 26 000 TPE/PME et 6 000 jeunes de 16 à 25 ans ont été sensibilisés aux usages d'Internet via le programme Reussir-en.fr et l'initiative Foliweb. L'Afnic a également répondu à un appel d'offres de la BPI sur un concept d'accompagnement à la présence en ligne, Tous en ligne Maintenant, qui a bénéficié à plus de 12 000 apprenants, dont 513 suivis par les personnels de l'association. Deux nouvelles études issues de l'outil « Réussir avec le web » ont été publiées, dont l'une centrée sur le secteur agricole.

3.3.3. Les activités hors .fr

Pierre Bonis rappelle que ces sujets sont très importants pour l'Afnic, en lui permettant de démontrer ses compétences techniques face à la concurrence internationale sur les marchés de gré à gré. C'est aussi une manière d'accompagner les acteurs français et européens désireux de se lancer dans les gTLD, et de tester la performance de l'association à l'échelon international.

Parmi les quatre geoTLD français, trois ont fait l'objet de remises en concurrence ou de renouvellements de contrat .corsica, .alsace et .paris, et tous ont renouvelé leur contrat avec l'Afnic avec, pour le .paris, une extension des responsabilités conférées à l'association dans le cadre d'une délégation de service public. La ville de Paris a ainsi confié à l'Afnic la promotion du .paris. L'extension .museum a également poursuivi sa croissance, avec 1 146 noms de domaines enregistrés à fin 2025. L'Afnic s'est aussi fortement mobilisée en 2025 dans la perspective de l'ouverture par l'ICANN d'un nouveau round de création d'extensions génériques entre avril et août 2026, en accompagnant, avec ses partenaires, des projets français et européens. Cet effort s'est largement appuyé sur les bureaux d'enregistrement, avec lesquels il est exclu d'instaurer une forme de concurrence. L'association rappelle en effet que sa vocation finale est d'être opérateur technique de registre. Ces démarches de sensibilisation se sont illustrées lors du Cercle annuel des .marque, qui a réuni plus de 50 marques et leurs représentants.

Un membre souligne que les nouvelles extensions gTLD ouvertes par l'ICANN sont extrêmement chères, pour des questions techniques liées au référencement naturel et à la position globalisante des outils et moteurs de recherche.

Pierre Bonis reconnaît que l'argument du prix est important. Raison pour laquelle il faut distinguer entre la gestion des extensions de premier niveau, qui sont des éléments critiques du DNS, et les politiques d'enregistrement de noms de domaines.

Les prix et les responsabilités ne sont pas du tout les mêmes. Au-delà des enjeux de recouvrement des coûts, à propos desquels l'approche de l'ICANN peut être discutée, le signal envoyé alerte aussi sur la complexité de gestion des extensions de premier niveau. Le niveau d'investissement doit permettre de décourager les candidats peu sérieux, mais reste raisonnable pour une marque internationale.

André Schwob ajoute qu'une marque est précieuse et que celles qui opteront pour un .marque sont déjà très connues. D'autant que l'ensemble du coût de dépôt reste moins élevé que celui d'un spot télévisuel.

Le membre estime que le .marque permet également de mieux quantifier le trafic et l'intérêt du public qu'une campagne télévisuelle.

Pierre Bonis passe à l'activité de formation de l'Afnic, dont il rappelle qu'elle est certifiée Qualiopi. Deux nouvelles formations ont été créées en 2025, sur la cybersécurité pour les décideurs et sur la thématique NIS 2 Lead Implementer.

3.3.4. La lutte contre les abus

Pierre Bonis rappelle que le .fr a toujours été perçu comme une extension de confiance, à l'origine essentiellement du fait de la complexité de ses règles d'enregistrement. Les parcours d'enregistrement ont été progressivement simplifiés pour rendre l'extension attractive, tout en maintenant l'un des taux d'abus les plus bas d'Europe grâce aux travaux des comités de concertation, du conseil d'administration et des équipes de l'Afnic. Ce qui a permis que le .fr ne perde pas son statut d'extension de confiance, bien que les vérifications d'enregistrement n'interviennent plus a priori, mais a posteriori le cas échéant. Dans ce domaine, la coopération avec les bureaux d'enregistrement est essentielle, l'Afnic seule ne peut être efficace.

Depuis 2024, l'Afnic a introduit une possibilité de médiation gratuite pour la résolution des litiges. Cette procédure, ouverte à la fois aux ayants droit et aux titulaires, fonctionne bien. Les demandes ont augmenté de manière significative entre 2024 et 2025 (+36,6 %) et débouchent sur des taux de résolution intéressants. Ce qui prouve l'utilité du dispositif. Les arbitrages sont quant à eux demeurés à des niveaux importants et stables. Depuis le lancement de SYRELI, 2 866 décisions ont été rendues, et leur nombre a augmenté de plus de 75 % entre 2012 et 2024.

Un membre juge la formation à la cybersécurité pour les décideurs particulièrement intéressante et souligne que la directive sur les produits défectueux aura des impacts sur les activités de codage. En tant que médiatrice assermentée, elle s'enquiert de la manière dont elle pourrait assister l'Afnic dans ce domaine.

Pierre Bonis précise que les démarches de médiation sont menées par les collaborateurs de l'Afnic, notamment parce qu'elles sont l'occasion de mieux expliquer les règles de fonctionnement de l'extension.

3.3.5. Innovation et partenariats

Pierre Bonis rappelle que l'Afnic consacre 10 % du chiffre d'affaires du .fr aux sujets de recherche et développement, par l'intermédiaire de son équipe Labs interne et des ingénieurs de la DSI. Ce qui lui permet de mener des projets en coopération sur des thématiques annoncées comme prioritaires, de publier des articles et de contribuer aux standards grâce à sa présence aux groupes de travail d'organisations internationales (IETF, RIPE NCC, CENTR, LoRa Alliance). Les transferts d'expertise sont également importants, au titre de la mission d'intérêt général de l'association. Enfin, l'Afnic s'appuie sur un conseil scientifique composé de personnalités issues des milieux académiques, industriels et institutionnels, pour anticiper les enjeux techniques et socioéconomiques de l'évolution de l'Internet. Les travaux du conseil scientifique éclairent les décisions du conseil d'administration.

Les sujets abordés concernent le DNS et les infrastructures d'Internet, les identifiants blockchain, l'impact environnemental du numérique, la cybersécurité et la lutte contre les abus, la cryptographie post-quantique et l'Internet des objets. Le principal enjeu porte aujourd'hui sur la cryptographie post-quantique et DNSSEC. L'Afnic travaille, sur les différents champs, avec de nombreux partenaires. Ce qui lui permet d'intégrer des consortiums financés par l'Agence nationale de recherche. L'association a également financé sa première chaire de recherche avec l'IMT Atlantique et tient à accueillir, des stagiaires, des alternants et des thésards. En 2025, deux thèses étaient en cours ou à venir.

3.3.6. L'Afnic et la gouvernance de l'Internet

Pierre Bonis indique que les évolutions inquiétantes du contexte international évoquées en préambule par André Schwob se manifestent dans les instances que fréquente l'Afnic par d'importantes tensions et crispations, mais qu'il est encore toujours possible d'aboutir à une forme de consensus. Une déclaration a été adoptée à l'issue du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), des textes ont été présentés en assemblée générale des Nations-Unies et ont fait l'unanimité alors qu'ils réaffirmaient des valeurs de transparence, de coopération et de lutte contre la fracture numérique. Le fait que ces consensus, fragiles, continuent à prévaloir dans les instances internationales, est une bonne nouvelle. Le premier forum francophone de la gouvernance du numérique et de l'intelligence artificielle a été organisé en juillet 2025, accompagnant la reprise de parole de la francophonie dans un contexte où la diversité culturelle et linguistique est rendue d'autant plus importante que l'intelligence artificielle générative alimente la standardisation des réponses. Il est important que l'Afnic accompagne et soutienne l'action en faveur de la francophonie. L'association est également fière d'avoir pu inviter le directeur général de l'ICANN en 2025 à une rencontre destinée à la communauté Internet française.

Au niveau national, le forum français sur la gouvernance de l'Internet coorganisé par ISOC France et l'Afnic s'est tenu en novembre 2025, suivi par la Journée du conseil scientifique de l'Afnic. Il faut également saluer la permanence de l'initiative de Varzy, qui organise chaque année les Ateliers de l'avenir numérique auxquels participe l'Afnic. En 2025, la thématique choisie portait sur Internet et la démocratie.

3.3.7. La Fondation Afnic

Pierre Bonis rappelle que la Fondation est distincte de l'association, et financée uniquement par le .fr, à hauteur minimum de 1,4 million d'euros par an. En 2025, Serge Abiteboul a pris la tête du comité exécutif de la Fondation, dont l'un des principaux enjeux consiste à accroître sa notoriété pour attirer des projets de qualité. En 2025, la Fondation, qui fêtait ses dix ans, a financé de nombreux projets.

3.3.8. Bilan 2025 des actions de responsabilité sociétale

Pierre Bonis précise que le rapport transmis pour l'année 2025 compile pour la première fois les éléments d'activité et les éléments relevant de la responsabilité sociale, environnementale et de gouvernance de l'association.

Le bilan carbone fait état d'un recul de 1 % depuis 2024, mais surtout de 43 % depuis l'année 2018 de référence. L'année 2025 a également été celle de la mise en place d'expérimentations d'intelligence artificielle, induisant de nouveaux facteurs d'émissions de CO2. L'intensité carbone par nom de domaine géré a reculé de 3 % en un an et de 57 % par rapport à 2018. L'Afnic déploie donc un plan de réduction sérieux et suivi de ses émissions de gaz à effet de serre, ce qui lui permet, in fine, de procéder à des compensations de ses émissions résiduelles via des projets de soutien à la biodiversité. Le .fr est donc neutre en carbone.

Au titre du bilan social 2025, l'Afnic peut se prévaloir d'une bonne mixité de ses effectifs (49 % de femmes et 51 % d'hommes) et d'un index d'égalité professionnelle de 98 sur 100 dans un secteur d'activité peu féminisé. Le bilan rappelle également les projets à vocation sociétale soutenus en 2025.

En matière de gouvernance, les indicateurs de suivis sont positifs. Les objectifs fixés à la stratégie 2023-2025 sont globalement atteints.

3.4. Présentation des comptes annuels 2025

Caroline Duval-Favre présente les résultats financiers de l'exercice 2025.

Le chiffre d'affaires a progressé de 4,4 % par rapport à 2024 et atteint 24,634 millions d'euros. Cette croissance est essentiellement tirée par celle du .fr (+1,184 million d'euros, soit +5,4 %). Le stock de .fr a progressé de 2,4 % entre 2024 et 2025, qui a également bénéficié pleinement de l'effet de la hausse de tarif et du dynamisme du produit fr Rush.

Sur les autres activités, le chiffre d'affaires des extensions ultramarines est demeuré quasiment stable (+0,2 % de croissance), celui d'opérateur technique de registre a reculé de 12,2 % du fait du repositionnement tarifaire, de la perte de deux clients et de la baisse du stock du .paris, et le chiffre d'affaires de la formation a reculé de 11 %.

Les charges d'exploitation ont progressé de 653 000 euros (3,1 %) entre 2024 et 2025, pour s'établir à 21,648 millions d'euros. Cette progression s'explique par les embauches réalisées et les augmentations individuelles accordées, l'accueil en 2025 du Jamboree du CENTR et la contribution au projet Afnic Registry Service (ARS), la mise en œuvre de projets internes et d'un nouveau nœud DNS, la signature de

nouveaux partenariats d'intérêt général (GIP Acyma) et par la fin programmée à mi-année du projet « Tous en ligne maintenant ».

Concernant les engagements financiers conventionnels, 9,1 % du chiffre d'affaires du .fr ont été dépensés en R&D (+4 %) sur un objectif de 10 %. Les dépenses d'intérêt général ont atteint l'objectif de 11 %. Les dépenses de formation ont reculé de 23 % du fait de nombreux reports de formation et de l'indisponibilité des collaborateurs au quatrième trimestre. Elles plafonnent par conséquent à 2 % de la masse salariale et n'atteignent pas l'objectif visé de 3 %. En revanche, la cible de 2 % d'opérations commerciales est atteinte et même dépassée, avec 2,1 %.

Il ressort des éléments précédents que le résultat d'exploitation progresse de 15,1 % par rapport à 2024 et atteint 2,987 millions d'euros, soit 12 % du chiffre d'affaires. Le résultat net s'établit à 2,015 millions d'euros, en hausse de 1,443 million d'euros par rapport à 2024 (+252 %). L'année 2024 avait été impactée par un traitement comptable exceptionnel minorant le résultat opérationnel.

Par activité, le résultat d'exploitation du .fr progresse beaucoup, le chiffre d'affaires ayant augmenté dans une proportion bien supérieure aux charges (+5,4 % contre +1,1 %). Le résultat d'exploitation ultramarin diminue en revanche, le chiffre d'affaires restant stable et les charges progressant de 38 %. Le résultat d'exploitation des autres activités recule également, en raison des coûts de démarrage du projet ARS et d'un chiffre d'affaires OTR en repli.

En 2025, les effectifs de l'Afnic ont reculé d'une unité pour s'établir à 96 collaborateurs en fin d'année. L'association a enregistré 5 arrivées et 6 départs.

À fin 2025, les fonds associatifs cumulés (soit 15,359 millions d'euros) couvrent plus de 18 mois de charges fixes contraintes (frais de personnel et loyers d'hébergement des serveurs). Le bilan montre que l'association a déjà reconstitué le niveau de trésorerie antérieur à l'acquisition de ses locaux. La ligne des dettes (soit

17,481 millions d'euros) inclut les produits constatés d'avance qui sécurisent le chiffre d'affaires à venir.

3.5. Rapports du commissaire aux comptes

3.5.1. Rapport sur les comptes annuels

Olivier Souillard, Commissaire aux comptes, procède à la lecture du rapport sur les comptes annuels :

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Française pour le Nommage Internet en Coopération relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

[En application des dispositions légales et conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France], nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et

sur la présentation d'ensemble des comptes, et n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Les comptes sont certifiés sans réserve.

3.5.2. Rapport spécial sur les conventions réglementées

Olivier Souillard procède à la lecture du rapport sur les conventions réglementées :

Conventions soumises à l'approbation de l'association

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Association en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'association

Conformément aux dispositions statutaires de votre association, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Rétribution des Administrateurs

L'assemblée générale extraordinaire du 20 novembre 2019 a décidé que les Administrateurs élus recevraient une rétribution à raison des fonctions qui leur sont confiées et dans les limites fixées annuellement par l'Assemblée Générale. Conformément à l'article 14 des statuts et à l'article 2.1.5 du règlement intérieur, cette rétribution, qui doit être sollicitée par les administrateurs, donne lieu à un versement trimestriel.

Au titre de l'exercice 2025 il a été versé aux Administrateurs les montants suivants : Monsieur Sébastien ALMIRON 10 500 € ; Monsieur Éric LANTONNET 10 500 € ; Monsieur Souleymane OUMTANAGA (1er semestre 2025) 5 250 € ; Monsieur Nicolas PAWLAK 10 500 € ; Monsieur Raft RAZAFINDRAKOTO (2nd semestre 2025) 5 250 €. Montant total des rétributions versées : 42 000 €

Au titre du 1er trimestre 2026 il a été versé aux Administrateurs les montants suivants : Monsieur Sébastien ALMIRON 2 625 € ; Monsieur Éric LANTONNET 2 625 € ; Monsieur Nicolas PAWLAK 2 625 € ; Monsieur Raft RAZAFINDRAKOTO 2 625 €. Montant total des rétributions versées : 10 500 €

Olivier Souillard remercie l'équipe de l'Afnic pour sa collaboration lors des contrôles.

3.6. Approbation des comptes de l'exercice 2025 et affectation du résultat

André Schwob soumet au vote les deux résolutions concernant l'approbation des comptes 2025 et l'affectation du résultat.

27 % des membres ayant un droit de vote sont présents ou représentés.

Résolution 1 : Approbation des comptes de l'exercice 2025

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du commissaire aux comptes ainsi que les explications complémentaires fournies oralement, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils ont été présentés.

Elle donne aux administrateurs quitus de leur mandat pour l'exercice écoulé.

Résolution 2 : Affectation au compte « Autres réserves FDR »

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter au compte « Autres réserves FDR » le résultat comptable positif de 2 015 361 euros.

Les deux résolutions sont approuvées à l'unanimité.

3.7. Vote de l'enveloppe globale 2027 de rétribution des administrateurs

André Schwob rappelle que, conformément aux statuts, l'assemblée générale vote chaque année l'enveloppe qui sera consacrée à la rétribution des administrateurs élus. Elle est appelée à reconduire le dispositif à l'identique.

Pierre Bonis précise que la résolution concerne les administrateurs élus et non les administrateurs nommés.

Un ancien administrateur s'enquiert de l'évolution de cette rétribution depuis sa mise en œuvre et invite à effectuer le parallèle avec celle du prix du .fr. Il lui semble que l'Afnic s'honorerait, après plusieurs années, de mettre à jour la rétribution des administrateurs. Il précise que celle-ci ne le concerne aucunement.

Pierre Bonis répond qu'aucun administrateur élu n'a effectué de demande en ce sens. Les personnes qui souhaitent que ce sujet soit examiné par le conseil d'administration sont invitées à saisir les administrateurs, afin que la résolution soit soumise à l'approbation d'une prochaine assemblée générale.

André Schwob déclare prendre note de la suggestion, sur laquelle le conseil d'administration délibérera pour l'année 2028.

La résolution présentée à l'écran est corrigée :

- Ajout du mot « élus » dans le titre de la résolution, la précision étant par ailleurs bien indiquée dans le texte de la résolution ;
- Correction dans le texte de la résolution de l'année concernée à savoir 2027.

C'est cette résolution modifiée qui est soumise au vote de l'assemblée.

Résolution 3 : Fixation d'une enveloppe maximale annuelle dédiée à la rétribution des administrateurs élus pour l'année 2027.

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des documents fournis et suite aux explications complémentaires fournies oralement, fixe l'enveloppe maximale de rétribution des administrateurs élus qui en font la demande à 52 500 euros (hors taxes) pour l'année 2027.

Ce montant sera équitablement réparti entre les administrateurs en ayant fait la demande, et sous réserve de leur assiduité.

Aucun des cinq administrateurs élus ne pourra percevoir plus qu'un cinquième de cette enveloppe.

La résolution est adoptée à la majorité, moyennant deux abstentions.

Pierre Bonis précise que le conseil d'administration n'a pas décidé non plus d'augmenter la cotisation des adhérents, ce dont il est permis de se réjouir.

André Schwob ajoute que la rétribution des administrateurs élus vise à compenser (partiellement) la charge particulière qui leur est imposée et qu'ils prennent sur leur activité professionnelle, sans contribution. Le conseil d'administration est disposé à aborder le sujet.

3.8. Élection d'un administrateur représentant du collège utilisateurs et du collège bureaux d'enregistrement

Sophie Canac rappelle que les membres du conseil d'administration sont renouvelés tous les deux ans par moitié. Cette année, sont arrivés à terme les mandats de :

- Sébastien Almiron représentant NETIM au sein du collège des bureaux d'enregistrement,
- Paul Perpère représentant l'INPI au sein du collège des utilisateurs.

Sophie Canac ajoute que :

- Nicolas Chagny s'est présenté pour représenter Internet Society (ISOC) France au sein du collège des utilisateurs,
- Sébastien Almiron brigue la reconduction de son mandat représentant NETIM au sein du collège des bureaux d'enregistrement.

Chaque collège votera pour son représentant unique.

Luc Saccavini, président du comité de validation des candidatures, présente son compte-rendu aux membres de l'association. Le comité était composé d'Éric Lantonnet, de Nicolas Pawlak et de lui-même. Il a mis en lumière un élément, qui concerne ISOC France. En effet, par nature, tous les documents échangés au sein du conseil d'administration sont confidentiels. ISOC France est une structure associative, lieu, par nature également, de débats et de prises de décisions. Nicolas Chagny a assuré au comité de validation des candidatures que la confidentialité des documents échangés au sein du conseil d'administration serait respectée. Les deux candidatures sont donc validées.

Sophie Canac invite Nicolas Chagny et Sébastien Almiron à s'exprimer avant le vote.

Nicolas Chagny indique qu'Internet Society, qui célèbre ses 30 ans cette année et entretient des liens étroits avec l'Afnic, a été, à plusieurs reprises, membre de son conseil d'administration. Internet Society sera donc heureuse de contribuer encore à cette proximité, en respectant les règles de confidentialité rappelées par Luc Saccavini.

Sébastien Almiron déclare qu'il serait très heureux de continuer à représenter les bureaux d'enregistrement, quelle que soit leur taille, au sein de l'Afnic. Il appelle chaque votant à éviter le vote blanc, pour donner plus de valeur aux mandats.

Sophie Canac rappelle les modalités du scrutin.

André Schwob insiste sur le fait que voter, même sans suspense sur le résultat du scrutin, constitue un témoignage de confiance envers l'association et une marque d'intérêt quant au fait d'y être représenté.

Les élections sont organisées. Les scrutateurs des bureaux de vote ont été choisis parmi le comité de direction de l'Afnic.

André Schwob annonce les résultats du vote et adresse ses félicitations aux nouveaux administrateurs.

Proclamation des résultats de l'élection :

Pour le collège bureaux d'enregistrement :

NETIM, représenté par Sébastien Almiron, a été élu au 1er tour pour un mandat de 4 ans avec 14 voix sur 14 votants.

Pour le collège utilisateurs :

Internet Society (ISOC) France, représenté par Nicolas Chagny, a été élu au 1er tour pour un mandat de 4 ans avec 20 voix et 5 abstentions sur 25 votants.

André Schwob invite les nouveaux élus à exprimer leurs remerciements aux votants leur ayant accordé leur confiance.

Nicolas Chagny reprend la parole et rappelle que, depuis 1992 et 1996 en France, Internet Society (ISOC) France a pour objectif d'accompagner les utilisateurs d'Internet au sens large, en les aidant à décoder la manière dont il fonctionne et d'aider les décideurs publics à se positionner de manière éclairée dans un environnement globalisé et interconnecté. L'association compte un millier de membres en France, un peu plus de 160 000 dans le monde. Nicolas Chagny remercie les 20 membres ayant voté favorablement et se déclare impatient de convaincre les cinq autres. Internet Society (ISOC) France sera quoi qu'il en soit ravie de porter la voix des utilisateurs au conseil d'administration de l'Afnic.

Sébastien Almiron remercie les votants et se réjouit de continuer à représenter les bureaux d'enregistrement dans un contexte d'actualités chargé, avec NIS 2 et l'intégration des nouvelles extensions ultramarines.

André Schwob propose de clore la séance avec les remerciements aux administrateurs sortants, qu'il invite à le rejoindre. Il précise que Mireille Campagan siégeait au conseil d'administration de l'Afnic depuis décembre 2019, pour son second mandat, et représentait le ministère en charge des communications électroniques. Sa connaissance des enjeux de cybersécurité a été extrêmement précieuse.

Mireille Campana se réjouit d'avoir assisté, au cours de ses deux mandats, à la transformation de l'association, qui a su se structurer et faire évoluer ses missions. Il convient d'en féliciter les directions générales successives.

André Schwob accueille Paul Perpère, dont il souligne l'engagement et l'implication au sein du conseil d'administration de l'Afnic et qui a porté la nouvelle convention récemment signée avec l'INPI.

Paul Perpère déclare être très attaché à l'association et avoir pris beaucoup de plaisir à travailler au sein du comité de concertation du collège des utilisateurs, jugeant la formule excellente. Il félicite et remercie l'ensemble des équipes.

André Schwob remercie également Laurent Toutain d'avoir prolongé son mandat à la présidence du conseil scientifique.

Laurent Toutain confirme avoir souhaité prolonger sa présence pour assurer une transition fluide à la tête du conseil scientifique, actuellement en cours de renouvellement.

Pierre Bonis souligne que la reconnaissance officielle du conseil scientifique lors de la dernière réforme des statuts de l'Afnic témoigne du chemin parcouru par cette instance.

André Schwob accueille Christophe Ravier, nommé par le ministère des communications électroniques pour succéder à Mireille Campana.

Christophe Ravier se déclare très honoré d'avoir été pressenti pour cette mission et se présente brièvement, précisant s'être occupé, au cours de sa carrière, de sujets relevant des télécommunications et des politiques publiques dans le secteur du numérique. Ce qui l'a conduit à travailler occasionnellement avec l'Afnic sur les enjeux réglementaires.

André Schwob remercie l'ensemble des membres utilisateurs à distance et clôt la séance à 12 h 45.

Fait à Puteaux, le 26 juin 2026.

Le président,

La secrétaire de séance,

La scrutatrice,

André SCHWOB

Mégane PASSEREAU

Sophie CANAC